## **Annexes**

# Tome I Document d'objectifs Natura 2000 Secteur « Calvi – Cargèse »

FR9400574 Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana
FR9402018 Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon
de Calvi

FR9410023 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola FR9412010 Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi

## Liste des annexes

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°047/2011 portant constitution du comité de pilotage conjoint pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana », FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi », FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola » et FR9412010 « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi ».
- Annexe 2 : Charte des activités de promenade en mer Les bateliers de Scandola.
- Annexe 3 : Méthode de hiérarchisation des enjeux concernant les habitats marins naturels.
- Annexe 4 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats marins naturels entre Calvi et Cargèse.
- Annexe 5 : Méthode de hiérarchisation des enjeux concernant les habitats terrestres naturels entre Calvi et Galeria.
- Annexe 6 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats terrestres naturels entre Calvi et Cargèse.
- Annexe 7 : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces terrestres et marines entre Calvi et Cargèse.
- Annexe 8 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces terrestres et marines entre Calvi et Cargèse.
- Annexe 9 : Fiches descriptives des espèces des annexes IV et V de la directive « Habitat » recensées entre Calvi et Cargèse.

Arrete prefectoral n°047/2011 portant constitution du comite de pilotage conjoint pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 :

FR9400574 « PORTO, SCANDOLA, REVELLATA, CALVI, CALANCHES DE PIANA », FR9402018 « CAPU ROSSU, SCANDOLA, POINTE DE LA REVELLATA, CANYON DE CALVI »,

FR9410023 « GOLFE DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA » FR9412010 « CAPU ROSSU, SCANDOLA, REVELLATA, CALVI »



#### PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

## PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Toulon, le 19 mai 2011

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL nº 047 / 2011

## PORTANT CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE CONJOINT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

FR9400574 "Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana", FR9402018 "Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi", FR9410023 "Golfe de Porto et presqu'île de Scandola" et FR9412010 "Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi"

Le Préfet maritime de la Méditerranée, Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Le Préfet de la Haute-Corse

VU la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage;

 ${
m VU}$  la directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1 et 2, L.414-1 à L.414-7, R.414-1 à 26;

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement;

VU la loi nº 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU le décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU la décision de la Commission européenne en date du 19 juillet 2006 adoptant une liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne (2006/613/CE);

VU la décision de la Commission européenne en date du 22 décembre 2009 adoptant une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne (2010/45/EU);

VU l'arrêté en date du 20 Octobre 2004 portant désignation de la zone de protection spéciale FR9410023 "Golfe de Porto et presqu'île de Scandola" (DEVN0430349A);

VU l'arrêté en date du 30 Octobre 2008 portant désignation de la zone de protection spéciale FR9412010 "Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi" (DEVN0825061A);

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-308-3 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse;

#### ARRÊTENT

#### Article 1er

Il est créé un comité de pilotage conjoint en vue de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivants :

FR9400574 "Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana", FR9402018 "Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi", FR9410023 "Golfe de Porto et presqu'île de Scandola" FR9412010 "Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi".

#### Article 2

Le comité est co-présidé par le préfet maritime de la Méditerranée et par le préfet de département coordonateur, ou par leurs représentants.

Les co-présidents seront assistés par le président du conseil exécutif de Corse, ou par son représentant, en qualité de vice-président du comité de pilotage.

La composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9400574, FR9402018, FR9410023 et FR9412010 est fixée comme suit :

### Collège de l'Etat et de ses établissements :

Monsieur ou Madame

- Le préfet maritime de la Méditerranée,
- Le préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud,
- Le préfet de la Haute-Corse,
- Le commandant de la zone maritime Méditerranée,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,
- Le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

- Le directeur du département des recherches archéologiques subaquatiques et sousmarines (ministère de la culture et de la communication),

- Le recteur de l'académie de la Corse,

- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

- L'architecte des bâtiments de France de Corse du Sud,

- L'architecte des bâtiments de France de Haute-Corse,

- Le commandant du groupement de gendarmerie de Corse du Sud,
- Le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Corse,

- Le directeur de l'agence des aires marines protégées,

- Le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- Le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le directeur du service interdépartemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Le directeur du centre de Méditerranée de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer,

Le directeur régional du bureau de recherche géologique et minière,

- Le directeur du parc national de Port-Cros, représentant de la partie française de l'accord Pelagos,
- Le directeur de l'équipe écosystèmes littoraux de la faculté des sciences de Corse,

ou leurs représentants,

## Collège des collectivités territoriales et de leurs établissements :

#### Monsieur ou Madame

- Le président du conseil exécutif de Corse,
- Le président du conseil général de la Corse du Sud,
- Le président du conseil général de la Haute-Corse,
- Le président de la communauté de communes de Calvi Balagne,
- Le président du syndicat intercommunal à vocations multiples de Galeria Manso,
- Le président du syndicat mixte du Pays de Balagne,
- Le maire de Calenzana,
- Le maire de Calvi,
- Le maire de Cargèse,
- Le maire de Galeria,
- Le maire d'Osani,
- Le maire d'Ota,
- Le maire de Partinello,
- Le maire de Piana.
- Le maire de Serriera,
- Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
- Le président de l'agence du tourisme de Corse,
- Le président de l'agence de développement économique de la Corse,
- Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse,
- Le directeur du conservatoire botanique national de Corse,
- Le président du parc naturel régional de Corse,
- Le président du conseil scientifique de la réserve naturelle de Scandola,
- Le conservateur de la réserve naturelle de Scandola,

ou leurs représentants,

## Collège des institutions et sociaux-professionnels liées au domaine maritime et terrestre:

#### Monsieur ou Madame

Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse,

Le président de l'union des ports de plaisance de Corse,

- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud,
- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse,
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud,
   Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,

Le premier prud'homme des pêcheurs d'Ajaccio,

- Le premier prud'homme des pêcheurs de Calvi-Ile Rousse,
- Un représentant des bateliers pour la Corse du Sud,
- Un représentant des bateliers pour la Haute-Corse,

ou leurs représentants,

## Collège des usagers, associations et organismes œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif:

#### Monsieur ou Madame

Le directeur du comité régional olympique et sportif de Corse,

- Le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Corse,

- Le directeur de la station de recherches sous-marines et océanographiques de Calvi,

- Le président du groupement d'intérêt scientifique Posidonie,

- Le président du groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée,
- Un correspondant du réseau national échouage (mammifères marins et tortues marines) en Corse,
- Le président de l'association des amis du parc naturel régional de Corse,
- Le président du groupe chiroptères Corse,
- Le président de l'association U Levante,
- Le président de l'association Le Poulpe,
- Le président de l'association I Sbuleca Mare,
- Le président du comité régional de Corse de la fédération française motonautique,
- Le président du comité régional de Corse de la fédération française d'études et sports sous-marins,
- Le président de la ligue Corse de la fédération française de voile,
- Le président de la ligue Corse de la fédération française de vol libre,
- Le président de la fédération française de ski nautique et de wakeboard,
- Le président de la ligue Corse de la fédération française de surf,
- Le président du comité départemental de la fédération française de canoë-kayak de Corse du Sud,
- Le président du comité départemental de la fédération française de canoë-kayak de Haute-Corse,
- Le président du comité régional de la fédération française des pêcheurs en mer,
- Le président de la ligue Corse de la fédération nautique de pêche sportive en apnée,
- Le président de la fédération régionale des chasseurs de la Corse,
- Le président de la fédération des associations des plaisanciers de Corse,

ou leurs représentants

#### Experts:

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute autre personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

#### Article 4

### Fonctionnement du comité de pilotage :

Les présidents désignent l'organisme qui suit la mise en œuvre des documents d'objectifs sur proposition des membres du comité de pilotage ;

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et en tant que de besoin, sur convocation de ses présidents, sur la base d'un ordre du jour proposé par l'organisme qui suit la mise en œuvre des documents d'objectifs ;

Chaque réunion du comité de pilotage donne lieu à un relevé de décisions rédigé par l'organisme qui suit la mise en œuvre des documents d'objectifs. Celui-ci indique notamment le nom et la qualité des membres présents ou représentés, les questions traitées au cours de la séance et le sens des décisions du comité de pilotage ainsi que la mention des options divergentes lorsque la demande en est faite.

#### Article 5

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bastia dans les conditions prévues par l'article R. 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification.

#### Article 6

Le Secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud et le directeur départemental des territoires et de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Corse du Sud et de la Haute-Corse, et dont une copie sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage.

Le Préfet maritime de la Méditerranée, Le Préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud, Pour le Prétet

Eric MAIRE

Le Secretaire Général

Le Préfet de la Haute-Corse,

Pour le Préfet.

# CHARTE DES ACTIVITES DE PROMENADE EN MER LES BATELIERS DE SCANDOLA

## CHARTE DES ACTIVITES DE PROMENADE EN MER

L'engagement des situatures professionnelles d'activités de promenade en mer, vers une production de qualité adaptée aux attentes de la clientèle et au mainfien de l'équilibre de la réserve de Scandola.

- **Article 1**: Je m'engage en qualité de prostataire organisateur de promenade en mer, à créer et favoriser une ambiance convivials et d'acqueillé avec attention mes clients.
- **Article 2**: Le m'engage à communiquer toutes les informations relatives aux conditions de pratique, aux services proposés et sur ma structure si nécessaire.
- **Article 3 :** Je m'engage à aménager de manière esthétique et accuellante mon espace et environnement de travail. Respecter et protéger les sites et leur environnement.
- **Article 4**: Je m'engage à ce que le personnel de ma structure soit titulaire des qualifications et titres nécessaires à la mise en œuvre de mes activités, mais aussi à développer, par la formation, les compélences indispensables à une prestation de qualité basée sur le respect et la préservation des lieux.
- **Article 5 :** Jo m'engage dès que cela est possible à intégrer la culture corse, histoire, patrimoine social et culturel, produits du terroir, artisanat, dans la conception des activités de la mer.
- **Article 6**: Le m'engage à adopter une attitude éco responsable en privilégiant dans ma communication des produits à développement durable.
- **Article 7** : Be m'engage dès que cela est possible à intégrer dans la logique des investissements tuturs, une réflexion sur les équipements moins polluants.
- **Article 8**: Je m'engage à respecter la réglementation maritime et certifié sur l'honneur être en complète régularité fiscale et sociale. Et à en fournir si nécessaire les attestations et certificats et à mottre en œuvre mes activités dans les conditions optimum de sécurité.
- **Article 9**: Je m'engage à travailler dès que cela est possible en partenariat avec des acleurs locaux (privés et/ou institutionnels) du développement local pour une production collective durable.

# METHODE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS MARINS NATURELS

La méthodologie adoptée consiste à évaluer l'état de conservation d'un habitat naturel marin en renseignant des critères d'évaluation à l'aide de descripteurs. Les valeurs renseignées pour chacun des descripteurs les plus pertinents seront comparées à des valeurs de référence lors d'une prochaine étape afin de mieux guider l'opérateur du site Natura 2000 dans le choix des mesures de gestion à mettre en œuvre pour agir en faveur du bon état.

Pour évaluer l'état de conservation d'un habitat naturel marin à un temps donné et à l'échelle d'un site Natura 2000 ont été retenus trois paramètres (Lepareur, 2011): (1) la structure et la fonctionnalité de l'habitat, (2) les menaces et pressions portées à l'habitat et (3) la superficie de l'habitat.

Les critères et descripteurs retenus pour évaluer le premier paramètre sont les suivants :

- la composante faunistique ;
- la composante floristique ;
- la structure générale ;
- l'état de vitalité/santé;
- l'aspect du sédiment pour les substrats meubles.

Concernant le paramètre « menaces et pressions », les critères et descripteurs retenus sont les suivants :

- les perturbations physiques ;
- les perturbations biologiques ;
- les pollutions.

Pour évaluer l'état de conservation d'un habitat, plusieurs critères sont pris en considération (d'après le Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques, (DIREN PACA, 2007) et le guide de remplissage du FSD (Lepareur, 2011)).

Actuellement, avant la réflexion sur le « Bon Etat Ecologique » de la DCSMM et avant la publication d'études spécifiques sur le sujet (programmes et thèses), l'« avis d'experts » reste indispensable pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins (Lepareur, 2011).

TABLEAU: CRITERES POUR EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS (D'APRES DIREN PACA, 2007 ET LEPAREUR, 2011).

Critère	Cotation
Représentativité (= Typicité)*	A : excellente B : bonne C : significative D : non significative
Superficie relative**	A : remarquable B : très importante C : importante

Valeur écologique, biologique et	A: bonne				
patrimoniale	B: moyenne				
	C : mauvaise				
	D : inconnue				
Etat de conservation***	A: excellent				
	B:bon				
	C : moyen ou réduit				
Dynamique	A : Progression rapide				
	B : Progression lente				
	C : Stable				
	D : Régressive lente				
	E : Régressive rapide				
	F: inconnue				
Facteurs évolutifs	Eléments d'origine naturelle ou anthropique jouant				
	un rôle important dans la dynamique évolutive e				
	qui peuvent, à court ou moyen terme, conditionner				
	l'avenir de cet habitat.				
Evaluation globale	A: excellente				
	B: bonne				
	C : significative				

<sup>\*</sup> Le degré de représentativité permet de déterminer dans quelle mesure un type d'habitat est « typique » au vu de la définition donnée pour chaque habitat de l'annexe I dans le Manuel d'interprétation des habitats EUR 27 et au vu de la liste des espèces caractéristiques associées (Lepareur, 2011).

A : représentativité excellente : le type d'habitat rencontré sur le site est conforme à la définition faite/descriptif pour cet habitat dans la typologie choisie (physionomie qui correspond, présence de la majorité des espèces caractéristiques). Cas le plus fréquent.

**B**: représentativité bonne : le type d'habitat rencontré sur le site peut être rattaché à un habitat de la typologie choisie mais sans être totalement conforme à la diagnose qui en est donnée (soit physionomie, soit « remplacement » ou absence d'un certain nombre d'espèces caractéristiques).

C: représentativité significative: le type d'habitat rencontré sur le site peut être rattaché avec doute à un habitat d'intérêt communautaire. L'habitat est sous une forme dont la valeur de conservation est moyenne (ex. habitats dégradés ou anthropisés mais qui n'ont pas encore atteint un point de non retour).

**D : présence non significative** : le type d'habitat est sous une forme dont la valeur de conservation est peu élevée (ex. habitats fortement dégradés ou très anthropisés avec un point de non retour) et n'abritant qu'un faible pourcentage d'espèces caractéristiques. Pour l'habitat classé « D », il n'est pas nécessaire de remplir les autres critères (« superficie relative », « degré de conservation » et « évaluation globale »).

L'évaluation de la **surface relative** est approximative car il est notamment difficile de donner la superficie de référence nationale. Le tableau ci-dessous (Lepareur, 2011) permet de classer ce critère en 3 notes avec des fourchettes qui ont été calculées selon l'estimation de la superficie nationale de chaque habitat et selon la règle établie par la Commission européenne ( $\mathbf{A}: 100 \ge p > 15\%$ ;  $\mathbf{B}: 15 \ge p > 2\%$ ;  $\mathbf{C}: 2 \ge p > 0\%$ ).

<sup>\*\*</sup>La superficie relative est la superficie du site couverte par l'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national.

Code de l'habitat	A	В	С
1110	S > 340 230 Ha	340 230 ≥ S > 45 364 Ha	S ≤ 45 364 Ha
1120*	S > 14 700 Ha	14 700 ≥ S > 1 960 Ha	S ≤ 1 960 Ha
1130	S > 18 435 Ha	18 435 ≥ S > 2 458 Ha	S ≤ 2 458 Ha
1140	S > 25 770 Ha	25 770 ≥ S > 3 436 Ha	S ≤ 3 436 Ha
1150*	S > 18 645 Ha	18 645 ≥ S > 2 486 Ha	S ≤ 2 486 Ha
1160	S > 82 110 Ha	82 110 ≥ S > 10 948 Ha	S ≤ 10 948 Ha
1170	S > 221 415 Ha	221 415 ≥ S > 29 522 Ha	S ≤ 29 522 Ha
8330	S > 240 Ha	240 ≥ S > 32 Ha	S ≤ 32 Ha

- \*\*\* Le critère « Etat de conservation » de l'habitat est évalué à partir de trois sous critères définis dans les consignes pour remplir les Formulaires Standard de Données des propositions de sites Natura 2000 Mer (MNHN-SPN, 2008):
- Le degré de conservation de la structure par rapport à une description type de cet habitat, selon trois niveaux :
  - a structure excellente:
  - b structure bien conservée;
  - c structure moyennement ou partiellement dégradée.
- Le degré de conservation des fonctions, qui correspond aux perspectives du type d'habitat concerné de maintenir sa structure à l'avenir, vu les influences défavorables éventuelles, d'une part, et tout effort de conservation raisonnable qui soit possible d'autre part, selon trois niveaux :
  - a perspectives excellentes;
  - b perspectives bonnes;
  - c perspectives moyennes ou défavorables.
- Les possibilités de restauration, faisables d'un point de vue scientifique et d'un coût requis acceptable, selon trois niveaux :
  - a restauration facile;
  - b restauration possible avec un effort moyen;
  - c restauration difficile ou impossible.

En combinant les différents sous critères, on obtient ainsi, pour chacun des habitats, un des trois statuts de conservation de l'habitat naturel marin considéré suivants (s'il est possible de se prononcer en l'état actuel des connaissances):

- état excellent (A)
- état bon (B)
- état moyen à médiocre (C).

TABLEAU: SYNTHESE DE L'EVALUATION DES DIFFERENTS ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS.

Statut de conservation	Conservation de la structure	Conservation des fonctions	Possibilités de restauration
A: excellent	A	-	-
	В	A	-
B:bon	В	В	-
	В	С	A
	В	C	В
	C	A	A
	С	A	В
	С	В	A
C : moyen à réduit	Autres combinaisons		

# HIERARCHISATION DES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS MARINS NATURELS

## Valeur patrimoniale des habitats marins

Sables fins de haut nito-calibrés   Sables fins bien calibrés   Sables fins bien calibrés   Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond   Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond   Faible   Faible   Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond   Faible	Sables fins de haut niveau Sables fins bien calibrés	1110- 5 1110- 6	Faible	
November   November	niveau Sables fins bien calibrés	5 1110- 6		Duásanas da qualques musicias à C
Sables fins bien calibrés 6 1110- 6 Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond Galets infralittoraux 9 *Herbiers à 1120- Posidonies 1 120- Posidonies 1 140- Moyen Banquettes de posidonies 1 140- Moyen Banquettes de posidonies 1 140- détritiques 10 médiolittoraux 9	Sables fins bien calibrés	1110- 6	Moyen	Présence de quelques preiries à C
calibrés Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond Galets infralittoraux 9 *Herbiers à 1120- Forte Habitat prioritaire abritant des espèces patrimoniales, présent sur roche et sur sable, observé presque sans discontinuité sur l'ensemble du site.  Sables 1140- Moyen Banquettes de posidonies Médiolittoraux 9 Faible Banquettes de posidonies  Modelititoraux 8 Sédiments 1140- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, résence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche infralittorale à algues photophiles  Le coralligène 1170- Forte Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité flunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	calibrés	6	Widyen	Fresence de ducidiles brairies à Cymodoced
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond Galets 1110- Faible infralittoraux 9 *Herbiers à 1120- Forte Habitat prioritaire abritant des espèces patrimoniales, présent sur roche et sur sable, observé presque sans discontinuité sur l'ensemble du site.  Sables 1140- Moyen Banquettes de posidonies Sédiments 1140- ferible détritiques 10 médiolittoraux Roche 1170- médiolittorale supérieure Roche 1170- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral La roche infralittorale à algues photophiles Le coralligène 1170- Forte Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.		-		
fins graviers sous influence des courants de fond  Galets (Galets infralittoraux)  *Herbiers à 1120- Posidonies 1  Sables 1140- Moyen Banquettes de posidonies  Sédiments (1140- Moyen Banquettes de posidonies)  Sédiments (1140- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche (1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche (1170- Forte Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	200103 21 00001010 00		Faible	noussa et camerpa prengera
influence des courants de fond Galets   1110-   Faible	fins graviers sous			
Galets infralittoraux   9   Faible				
infralittoraux  *Herbiers à Posidonies  1120- Posidonies  1140- Banquettes de posidonies  1140- Moyen Sédiments détritiques médiolittoraux  Roche médiolittorale supérieure  Roche médiolittorale inférieure  1170- médiolittorale inférieure  La roche infralittorale à algues photophiles  Le coralligène  1170- Torte  Porte Habitat prioritaire abritant des espèces patrimoniales, présent sur roche et sur sable, observé presque sans discontinuité sur l'ensemble du site.  Banquettes de posidonies  Banquettes de posidonies  Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- 14  Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	courants de fond			
*Herbiers à 1120- Posidonies 1 1	Galets	1110-	Faible	
Posidonies   1	infralittoraux	9		
Sables 1140- Moyen Banquettes de posidonies  Sédiments 1140- ferible Banquettes de posidonies  Médiolittoraux 9  Sédiments 1140- ferible Banquettes de posidonies  Médiolittoraux Roche 1170- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche 1170- forte Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	*Herbiers à	1120-	Forte	Habitat prioritaire abritant des espèces
Sables 1140- Moyen Banquettes de posidonies   Sédiments 1140- détritiques 10 Banquettes de posidonies   Roche 1170- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche 1170- Forte Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	Posidonies	1		patrimoniales, présent sur roche et sur sable,
Sables médiolittoraux 9  Sédiments 1140- Faible Banquettes de posidonies  Médiolittoraux 10  Roche 1170- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittorale à la amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur les ite Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.				observé presque sans discontinuité sur
médiolittoraux9Banquettes de posidoniesSédiments détritiques médiolittoraux110Banquettes de posidoniesRoche supérieure1170- to be supérieureForte to cirripèdes (Chtamalus sp).Roche médiolittorale supérieure1170- to be supérieureForte to cirripèdes (Chtamalus sp).Roche médiolittorale inférieure112 to cirripèdes (Chtamalus sp).Roche médiolittorale inférieure12 to cirripèdes (Chtamalus sp).La roche infralittorale à algues photophiles1170- to ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoralLa roche infralittorale à algues photophiles1170- to ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.Le coralligène1170- 				l'ensemble du site.
Sédiments détritiques médiolittoraux1140- 10FaibleBanquettes de posidoniesRoche médiolittorale supérieure1170- 11FortePrésence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).Roche médiolittorale inférieure1170- 12ForteNombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoralLa roche infralittorale à algues photophiles1170- 13ForteCeintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.Le coralligène1170- 14Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	Sables	1140-	Moyen	Banquettes de posidonies
détritiques médiolittoraux  Roche 1170- Forte Présence de ceintures à Rissoella verruculosa, de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche 1170- Forte Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche 1170- Forte Ceintures très développées à Cystoseira infralittorale à 13 amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	médiolittoraux	9		
Roche médiolittorale supérieure Roche Roche I170- Forte Roche Roche I170- Forte Roche médiolittorale inférieure Roche I170- Forte Roche I170- Forte Roche I170- Forte I170- Forte I170- Inférieure Roche I170- II70- II7	Sédiments		Faible	Banquettes de posidonies
Roche médiolittorale supérieure la lita de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche lita la lita de patelles géantes (Patella ferruginea), de cirripèdes (Chtamalus sp).  Roche lita lita lita lita lita lita lita lita	-	10		
médiolittorale supérieure  Roche  Roche  médiolittorale inférieure  12  Ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittorale infralittorale à algues photophiles  Le coralligène  1170- Forte  1170- Forte  1170- Forte  1170- Forte  1170- Infralittorale à algues photophiles  Le coralligène  1170- Forte  1170- Forte  1170- Forte  1170- Torte  1				
Roche Roche médiolittorale inférieure  La roche infralittorale à algues photophiles  Le coralligène  1170- Forte  Cirripèdes (Chtamalus sp).  Nombreux trottoirs à Lithophyllum bissoides (=L. lichenoides) répartis sur l'ensemble du site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- Torte  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.			Forte	· ·
Roche médiolittorale inférieure  12		11		
médiolittorale inférieure    12				
site, présence de Nemoderma tangitanum, ceintures à cystoseira sp. Qui remonte dans l'étage médiolittoral  La roche infralittorale à 13  La roche infralittorale à 13  amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15  association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.			Forte	
La roche infralittorale à algues photophiles  Le coralligène  1170- Forte  Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Diversité floristique et floristique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.		12		
La roche infralittorale à la l	ınférieure			•
La roche infralittorale à 13 Ceintures très développées à Cystoseira amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- 14 Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.				
infralittorale à algues photophiles  13  amentacea var. stricta dans l'horizon supérieur, forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- 14  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	T 1	1170	F 4	
algues photophiles  forêts à cystoseires dans l'horizon moyen, diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- 14  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.			Forte	
diversité faunistique et floristique très importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène 1170- Forte Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.		13		
importantes, observation de plus de 15 association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- 14  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	argues photophiles			
association végétales sur le site Natura 2000.  Le coralligène  1170- 14  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.				
Le coralligène  1170- 14  Diversité floristique et faunistique de très grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.				-
grande valeur, nombreuses espèces patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	Le coralligène	1170-	Forte	<u> </u>
patrimoniales dont 35 inscrites sur les listes ZNIEFF mer Corse.	Le corumgene		Torte	1 1
ZNIEFF mer Corse.				_
				-
Biocenoses des   8530-   Forte   Habitat bien représenté, nombreuses groffes	Biocénoses des	8330-	Forte	Habitat bien représenté, nombreuses grottes
grottes 2 dans un excellent état de conservation				
médiolittorales				
Biocénoses des 8330- Forte Plusieurs grottes présentes sur le site		8330-	Forte	Plusieurs grottes présentes sur le site
grottes semi 3				
obscures				
Biocénoses des 8330- Forte Peu d'informations existantes sur cet habitat	Biocénoses des	8330-	Forte	Peu d'informations existantes sur cet habitat
	grottes obscures	4		

## Valeur « Risque / Menace » des habitats marins

Habitat	Code	Classement	Observations			
Sables fins de haut	1110-	Fort	Sources de pollutions potentielles (mouillages			
niveau	5		forains), fréquentation localisée et pendant période estivale par les baigneurs et			
			promeneurs (piétinement)			
Sables fins bien	1110-	Fort	Mouillages forains (rejets eaux grises et/ou			
calibrés	6		noires), sources de pollutions (ruissellements			
			urbains, apports d'eau douce, ports, émissaire			
Sables grassians at	1110-	Faible	en mer)			
Sables grossiers et fins graviers sous	7	Taible				
influence des	^					
courants de fond						
Galets	1110-	Faible	Macrodéchets			
infralittoraux	9	7				
*Herbiers à Posidonies	1120-	Fort	Pression de mouillage localisée, sources de pollutions assez limitées (rejets des eaux usées			
Posidonies	1		via les émissaire en mer), présence de caulerpes			
			principalement dans le secteur Nord du site.			
Sables	1140-	Fort	Risque de pollutions via l'arrivée de cours			
médiolittoraux	9		d'eau sur les plages, fréquentation estivale			
G ( I'	11.40	2.6	importante, nettoyage mécanique des plages.			
Sédiments	1140- 10	Moyen	Risque de pollutions <i>via</i> l'arrivée des quatre			
détritiques médiolittoraux	10		grands cours d'eau sur les plages, fréquentation estivale modérée, macrodéchets			
Roche	1170-	Moyen	Risques de piétinement et de débarquement			
médiolittorale	11		(zones cependant peu accessibles)			
supérieure						
Roche	1170-	Moyen	Risques de piétinement et de débarquement			
médiolittorale inférieure	12		(zones cependant peu accessibles)			
La roche	1170-	Fort	Risque de mouillages, quelques sources			
infralittorale à	3		potentielles de pollutions (cours d'eau,			
algues photophiles			émissaires en mer,), présence de filets et de			
			palangres, présence de Caulerpa racemosa var.			
La corolliche	1170	Moyon	cylindracea, blooms mucilagineux			
Le coralligène	1170- 14	Moyen	Sources de pollution (émissaires en mer), impact localisé des activités de pêche, risque de			
			réchauffement des eaux			
Biocénoses des	8330-	Moyen	Risque de fréquentation par la plaisance, les			
grottes	2		activités nautiques.			
médiolittorales	0000	3.6				
Biocénoses des	8330-	Moyen	Risque de fréquentation par les plongeurs,			
grottes semi obscures	3		risque d'impact des activités de pêche.			
ouscures						

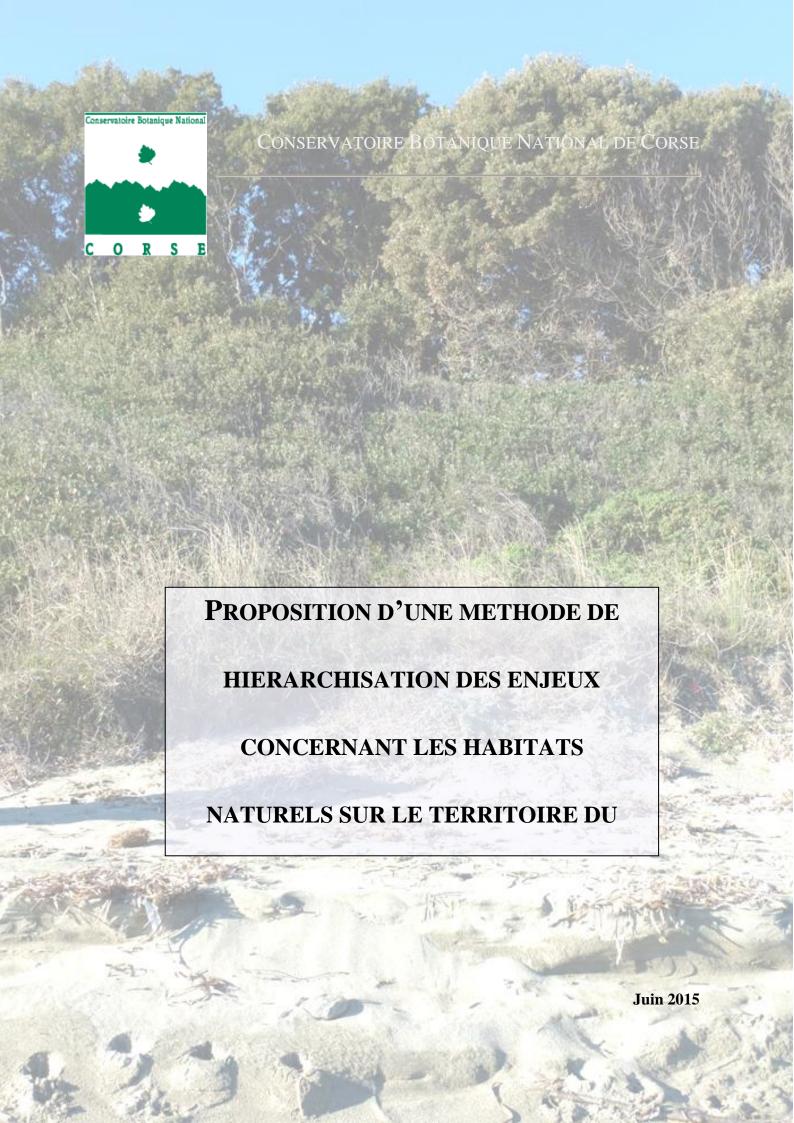
Biocénoses des	8330-	Faible	Peu d'informations existantes sur cet habitat
grottes obscures	4		

## <u>Informations écologiques des habitats marins</u>

Habitat d'intérêt communautair e	Habitat élémentaire	code	Superficie couverte (ha) ou nombre	Représen- tativité	Superficie relative	Degré de conservation de la structure	Degré de conservation des fonctions	Possibilités de restauration	Statut de conservatio n	Evaluation globale
Bancs de sable à faible	Sables fins de haut niveau	1110 -5	17,03	A	С	В	В		В	В
couverture d'eau	Sables fins bien calibrés	1110 -6	1337,04	A	С	В	В		В	В
permanente	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	1110 -7	975,03	A	С	A	A		A	A
	Galets infralittoraux	1110 -9	23,26	A	С	A ou C (plage de Crovani)	A ou C (plage de Crovani)		A ou C (plage de Crovani)	В
*Herbiers à Posidonies	*Herbiers à Posidonies	1120 -1	2141,10	A	С	A	A		A	A
Replats boueux ou sableux	Sables médiolittorau x	1140 -9	4,31	A	С	В	В		В	В
exondés à marée basse	Sédiments détritiques médiolittorau x	1140 -10	0,81	A	С	A	B ou C (plage de Crovani)		B ou C (plage de Crovani)	В

Récifs	Roche médiolittorale supérieure	1170 -11	28,05	A	С	A	A	A	A
	Roche médiolittorale inférieure	1170 -12	28,05	A	С	A	A	A	A
	La roche infralittorale à algues photophiles	1170 -13	1843,27	A	С	A	A	A	A
	Le coralligènes	1170 -14	542,1	A	С	A	A	A	A
Grottes marines submergées ou semi-	Biocénose des grottes médiolittorale s	8330 -2	90 (minimum)	A	?	A	A	A	A
submergées	Biocénoses des grottes semi obscures	8330 -3	30 (minimum)	A	?	A	A	A	A
	Biocénoses des grottes obscures	8330 -4	12 (minimum)	A	?	В	В	В	В

# METHODE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS TERRESTRES NATURELS



## Hiérarchisation des enjeux

Nous avons développé une méthode de hiérarchisation des enjeux portant sur les habitats naturels en prenant plusieurs critères en compte comme cela a déjà été testé par d'autres conservatoires botaniques (CAZE & BLANCHARD, 2010; CHOISNET *et al.*, 2014) et nous l'avons adaptée pour la Corse. Afin de limiter la subjectivité de la hiérarchisation, nous avons choisi plusieurs indicateurs noté de 1 à 5, qui, combinés, permettent d'obtenir une note globale qui reflète la situation des différents habitats naturels. Tous ces critères sont évalués « à dire d'expert », car nous ne disposons pas pour le moment de données permettant d'y répondre.

## Critères quantitatifs

## Responsabilité "patrimoniale"

L'objectif de ce critère est d'évaluer la part de l'aire d'occupation totale d'un habitat présent en Corse et notamment sur le territoire du Parc. Il indique la responsabilité relative des acteurs du territoire vis-à-vis de cet habitat par rapport à sa son occurrence sur un territoire beaucoup plus vaste (à l'échelle de la France, de la Méditerranée...).

Les valeurs choisies sont les suivantes : faible = 1 ; moyenne = 2 ; forte = 3 ; très forte = 4 ; totale = 5

Exemples: les maquis à bruyère et arbousier ont une valeur faible  $(1 = forte\ expansion\ géographique\ en\ Méditerranée)$ , à contrario, les formations dunaires à chêne vert sont extrêmement peu répandues à notre connaissance en Méditerranée (valeur de 5).

### Rareté régionale

La rareté correspond à la fréquence de l'habitat sur l'ensemble de notre territoire. Son calcul est en théorie basé sur la fréquence d'occurrence de l'habitat et sa superficie. En pratique, nous ne disposons pas pour l'instant d'un atlas qui nous permette de localiser chaque habitat. Les valeurs choisies sont les suivantes : commune = 1, localisée = 2, peu fréquente = 3, rare = 4, très rare = 5.

Exemples : les châtaigneraies sont communes en Corse (1), à contrario, les châtaigneraies matures sont beaucoup plus rares et le plus souvent de faibles superficies (valeur de 4).

Remarque : une typologie des raretés des communautés végétales a été déclinée par (IZCO, 1998), prenant en compte 3 critères : expansion géographique, occurrence, et surface de l'individu d'habitat. Ces variations sont intégrées dans les 2 critères « responsabilité patrimoniale » et « rareté régionale ».

## Tendance dynamique

Elle permet d'évaluer l'évolution de la surface d'occupation de l'habitat sur notre territoire. La tendance dynamique est évaluée à partir du nombre d'occurrences. Elle correspond à la différence entre deux occurrences de périodes différentes.

Les valeurs choisies sont les suivantes : explosion = 1 ; augmentation = 2 ; stable = 3 ; régression = 4 ; effondrement = 5

Exemples: Les formations à sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia praemorsa et érable sycomore -Acer pseudoplatanus-) sont en pleine augmentation en montagne depuis plusieurs décennies à l'étage subalpin en Corse (valeur de 2). Les forêts dunaires de chêne vert devaient être beaucoup plus répandues avant les aménagements littoraux. Aujourd'hui, il ne reste que 2 sites relictuels à notre connaissance en Corse (valeur 5).

## Sensibilité du milieu

C'est un critère que nous avons modifié par rapport aux travaux d'évaluation des habitats déjà entrepris. Il se rapproche d'autres critères comme « la vulnérabilité » ou « la menace » en prenant en compte la sensibilité du milieu par rapport aux impacts qu'il pourrait subir. Il est

susceptible d'évoluer face à des évènements majeurs (pollution marine, forte tempête entrainant des chablis...).

Les valeurs choisies sont les suivantes : aucune = 1, faible = 2, moyenne = 3, forte = 4, très forte = 5

Exemples : on peut considérer que les végétations des parois rocheuses sont peu vulnérables à tous les étages de végétation (valeur de 1). Par contre les dunes mobiles, souvent surfréquentées, demeurent fragiles à tout impact humain ou naturel (valeur de 4).

## **Synthèse**

## Enjeu de conservation

Cet indicateur est la résultante synthétique des critères quantitatifs (leur somme). Il doit permettre d'appréhender rapidement l'enjeu qui porte sur un habitat en minimisant notre subjectivité.

Les valeurs choisies sont comprises entre : moyen = moins de 10 ; fort = 11 à 15 ; très fort = 16 à 20.

### **VOIR TABLEAU CI-APRES**

### Hiérarchisation

Notre système d'évaluation ne fait pas ressortir les éléments qui ne font pas l'objet de gestion et il sera donc à améliorer dans le futur (c'est une notation par habitats et non par sites, sauf exception). Dans le cas des forêts matures par exemple, le plus grand nombre est soumis au régime forestier et donc à un document de gestion. Pour les châtaigneraies, ce n'est pas souvent le cas puisqu'on les retrouve principalement dans le domaine privé (il existe relativement peu de plans simples de gestion). Pour des végétations comme les pozzines ou les pelouses alpines ou subalpines, elles peuvent parfois s'inclure dans des massifs forestiers en gestion, mais pas toujours. La responsabilité patrimoniale du PNRC envers ces milieux prend alors tout son sens.

La réflexion peut s'étendre à tous les habitats naturels qui reposent sur des **sites où il n'y a pas de maîtrise foncière ni de document de gestion** (hors réserves naturelles, sites Natura 2000, forêts soumises au régime forestier ou sites du Conservatoire du littoral).

## Enjeux de conservation très forts

Les résultats montrent de très forts enjeux de conservation concernant quelques végétations souvent remarquables pour la Méditerranée. Les formations de forêt sur dunes comptabilisent le niveau maximal d'enjeu de conservation, avec les yeuseraies de Prunete-Caniccia et du delta du Fangu, ainsi que les forêts matures d'essences diverses. Le critère met en avant plusieurs sites d'importance majeure comme les tourbières de Valdu et de Bagliettu ou celle de Creno, la vallée du Fangu (delta et forêt), la mare temporaire d' "Alzu di Gallina". Le PNRC a donc une responsabilité très importante vis-à vis de ces sites ou de ces milieux qu'il doit pouvoir partager avec les collectivités et institutions en charge de leur gestion.

## Enjeux de conservation forts

Plusieurs habitats naturels ressortent (lagunes, tamariçaies, formations à gattilier, groupements à armérie de Soleirol, formations arborescentes à oléastres) pour la partie littorale et proche littorale. Plus à l'intérieur, les enjeux portent sur les pelouses calcicoles du cortenais, les falaises à choux insulaire, les maquis à santoline, les junipéraies à thurifères ou à oxycèdres, les châtaigneraies, les sources encroûtantes ou les bosquets d'ifs. En montagne, les enjeux pèsent plutôt sur les pelouses montagnardes, subalpines et alpines.

## Enjeux de conservation moyens

Il s'agit plutôt de formations qui ne sont pas rares mais qui sont relativement sensibles et où il faut absolument conserver une veille. Par exemple, les banquettes de posidonies jouent un

rôle majeur dans la restauration des dunes ; des efforts de communication sont à développer auprès des communes qui « nettoient » systématiquement leurs plages.

## **Perspectives**

Actuellement, des méthodes de listes rouges des habitats naturels se développent en Europe. L'UICN notamment fait des essais d'évaluation des habitats forestiers à partir de sa méthode pour la flore. Par rapport aux critères proposés dans ce document, la notion de temporalité y est ajoutée. Par exemple des critères d'évolution récente depuis 1750, depuis ces 50 dernières années et d'évolution estimée au cours des 50 prochaines années sont pris en compte.

Par ailleurs, nous sommes actuellement en train de réaliser un travail important de cartographie des végétations et séries de végétation, en partie sur le territoire du PNRC. Plus ce travail sera avancé et plus les critères de rareté régionale et de tendance évolutive seront précis. A terme, il sera même envisageable d'intégrer des données surfaciques réelles et /où des nombres précis de stations, ce qui n'est réalisable que pour une minorité d'habitat naturels pour le moment.

## **Bibliographie**

- CAZE G. & BLANCHARD F., 2010. *Méthodologie de bioévaluation des habitats naturels et semi-naturels en Aquitaine et poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge, 39 p.
- CHOISNET G., MIKOLAJCZAK A. & BOULLET V., 2014. *Une liste rouge de la végétation en région Rhône-Alpes. Réflexions sur les critères d'évaluation des groupements*. Conservatoire Botanique National du Massif Central, Chavaniac-lafayette, 12 p.

IZCO J., 1998. Types of rarity of plant communities. *Journal of Vegetation Science*, **9**: 641-646.

### Formations végétales

liji.	z ve	onale	Warrid	AU Milies
Responsability	e Paretere	gionale Tendance	ynamid Sensibilité	Enjeuxde
60, Ogg	69.	∠e`	Se.	£n,

	662, Ogr.	69,	Ye.	Sel.	EUL
La forêt « dunaire » de chêne vert (Quercus ilex ) (Prunetto-Canniccia, Fango)	5	5	5	5	20
Les formations matures de chataignier (Castagniccia, Boziu)	5	4	5	4	18
Les mares temporaires (Alzu di Gallina)	5	5	3	4	17
Les aulnaies marécageuses (Delta du Fango)	5	5	3	3	16
Les tourbières (Valdu et Bagliettu - Moltifao -)	5	5	3	3	16
Les tourbières (Creno)	5	5	3	3	16
Les forêts matures de chêne vert (Fango, Multifao, San Martinu)	5	5	4	2	16
Les forêts matures de chêne pubescent (Guagno)	5	5	4	2	16
Les formations matures à oléastre (Fango)	5	5	3	2	15
Les forêts matures de pin Iaricio (Rospa Sorba, Lonca, Valdu Niellu, Aïtone,	5	3	4	3	15
Bonifatu)	3	3	4	3	15
Les formations matures de sapins (Verde - la Flasca, Punta Niella)	5	5	4	1	15
Les pelouses alpines	5	3	4	3	15
Les formations à gattilier (Vitex agnus-castus)	4	3	4	3	14
Les pozzines	5	2	3	4	14
Les falaises à choux insulaire (Brassica insularis)	5	4	3	2	14
les groupements à Armeria soleirolii et Seseli praecox	5	2	4	2	13
Les groupements rupicoles à Cosentinia vellea	4	4	4	1	13
Les formations matures de hêtre (San Pietro d'Accia, Novallata, haut Liamone, haut	5	3	4	1	13
Tavulella, Gattica, FC de Zicavo)	3		4		13
Les tamariçaies ( <i>Tamarix africana</i> )	4	2	4	2	12
Les pelouses calcicoles (cortenais)	5	3	3	1	12
Les formations à genévrier thurifère (Juniperus thurifera )	4	3	3	2	12
Les châtaigneraies (Castanea sativa)	3	1	4	4	12
Les bosquets d'if (Taxus baccata)	4	4	3	1	12
Les sources encroûtantes	4	4	3	1	12
Les fruticées naines à alysson de Robert (Alyssum robertianum)	5	2	3	2	12
Les pelouses subalpines	4	3	4	1	12
Les pelouses montagnardes	2	4	4	1	11
Les lagunes	2	3	3	3	11
Les formations des dunes mobiles	2	2	3	4	11
les fruticées à Euphorbia pithyusa ,Thymelea tartonraira et Helichrysum italicum	3	2	3	3	11
Les formations des dunes fixées	2	2	3	3	10
Les formations des hauts de plage (Euphorbia peplis)	2	2	3	3	10
Les formations à santoline corse (Santolina corsica)	5	2	2	1	10
Les formations rocheuses à Crithmum maritimum et Limonium articulatum	3	2	3	2	10
Les formations nitrophiles des îlots (Lavatera arborea , Mesembryanthemum	4	3	2	1	10
nodiflorum)					
Les groupements rupicoles à Asplenium marinum L.	3	3	3	1	10
Les formations à euphorbe arborescente ( <i>Euphorbia dendroides</i> ) - de maquis, et de	4	2	3	1	10
falaises					
Les forêts mixtes caducifoliées de Castagniccia (chêne pubescent, châtaignier,	4	2	2	2	10
charme-houblon et aulne cordé)				_	
Les forêts de pin laricio ( <i>Pinus nigra laricio</i> )	4	1	2	3	10
Les sapinières (Abies alba )	4	3	2	1	10
Les formations à sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia praemorsa et érable	4	3	2	1	10
sycomore -Acer pseudoplatanus -)					
Les banquettes de posidonies ( <i>Posidonia oceanica</i> )	2	2	3	3	10
Les aulnaies ripicoles à aulne glutineux	3	1	3	3	10
Les formations à buis (Buxus sempervirens)	3	2	3	1	9
Les forêts de chêne-liège (Quercus suber)	2	1	4	1	8
Les maquis à genévriers oxycèdres (Juniperus oxycedrus oxycedrus)	1	2	3	4	8
Les forêts de pin maritime (Pinus pinaster)		1	2		8
Les formations à érable de Montpellier (Acer monspessulanum)	3	2	2	1	8
Les forêts de hêtre (Fagus sylvatica)	4	1	2	1	8
Les végétations des parois rocheuses de basse altitude	3	1	3	1	8
Les végétations des parois rocheuses de haute altitude	3	1	3	1	8
Les parois à genévriers oxycèdres (Juniperus oxycedrus oxycedrus)	2	1	3	2	8
Les maquis à lentisque et oléastre	2	1	3	1	7
Les fruticées montagnardes (et oro-cryoméditerranéennes) à genêt de Lobel, genévrier nain, épine vinette de l'Etna, thym	3	1	2	1	7
Les forêts de chêne vert ( <i>Quercus ilex</i> )	2	1	2	1	6
Les forêts de chêne pubescent (Quercus pubescens)	2	1	2	1	6
Les forets de chene pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )  Les maguis à bruyère arborescente et arbousier	1	1	2	1	5
Les mayors a proyere arborescente et arbousier	1	1		1	3

Responsabilité "patrimoniale" (faible = 1; moyenne = 2; forte = 3; très forte = 4; totale = 5)	Rareté régionale (commune = 1, localisée = 2, peu fréquente = 3, rare = 4, très rare = 5)	Tendance évolutive (explosion = 1; augmentation = 2; stable = 3; régression = 4; effondrement = 5)	
--	---	---	--

HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES NATURELS

Code	Habitat terrestre	Note CBNC					Enjeux
N2000		Responsabilité patrimoniale	Rareté régionale	Tendance dynamique	Sensibilité du milieu	Enjeu de conservation Note finale	
1150-2	Lagunes méditerranéennes	2	3	3	3	11	Fort
1210-3	Laisses de mer des côtes méditerranéennes	2	2	3	3	10	Moyen
1240-2	Végétations des fissures des falaises cristallines	3	2	3	2	10	Moyen
	Végétations des fissures des falaises cristallines avec présence de Seseli praecox et Armeria soleirolii	5	2	4	2	13	Fort
5210-1	Junipéraies à genévrier oxycèdre (Juniperus oxycedrus subsp oxycedrus)	2	2	3	1	8	Moyen
5210-5	Junipéraies littorales à genévrier turbiné de Corse (Junipérus phoenicea subsp turbinata)	L'enjeu de cet habitat a été évalué directement à dire d'expert					Moyen
5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises	3	2	3	3	11	Fort
5330-1	Fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbes arborescentes	4	2	3	1	10	Moyen
8220-10	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	4	4	4	1	13	Fort
92D0-2	Galeries riveraines à Gattilier (Vitex agnus castus)	4	3	4	3	14	Fort
92D0-3	Galeries riveraines à tamaris ( <i>Tamarix africana</i> et <i>Tamarix gallica</i> )	4	2	4	2	12	Fort
9320-3	Peuplements à lentisque, oleastre et clématite à toupet du littoral Corse	2	1	3	1	7	Moyen
9340-11	Yeuseraies corses à gaillet scabre	2	1	2	1	6	Moyen
9540-1.5	Peuplements mésoméditerranéens de pin maritime de Corse	1	1	2	4	8	Moyen

## Barème :

## Valeur patrimoniale:

Faible: 1 Moyenne: 2 Forte: 3 Très forte: 4 Totale: 5

## Rareté régionale :

Commune : 1 Localisée : 2 Peu fréquente : 3

Rare: 3 Très rare: 5

## <u>Tendance évolutive :</u>

Explosion: 1 Augmentation: 2

Stable : 3 Régression : 4 Effondrement : 5

## Sensibilité du milieu :

Sans: 1 Faible: 2 Moyenne: 3 Forte: 4 Très forte: 5

## Enjeux:

1-5 : faible 6-10 : Moyen 11-15 : fort 16-20 : très fort

## Annexe 7

METHODE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES TERRESTRES ET MARINES

Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 - d'après X. Rufray et M. Klesczewski (2008).

L'appréciation de l'importance des enjeux de conservation du site Natura 2000 a nécessité un travail d'évaluation et de hiérarchisation permettant de dégager une échelle de priorité et ainsi d'orienter et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Bien qu'il soit utopique de chercher une méthode toute faite de quantification de l'intérêt patrimonial, il est possible d'adopter une démarche d'analyse, reproductible, qui permette d'avoir une vision objective des différents types d'enjeux représentés au sein du site Natura 2000. Dans le cadre de cet exercice de hiérarchisation des enjeux de conservation, nous avons orienté notre travail sur deux échelles spatiales différentes, mais complémentaires : régionale et locale.

- 1. Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle régionale
  - a. Evaluation de la responsabilité régionale des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Afin de hiérarchiser les enjeux écologiques du site Natura 2000, en ayant dans le même temps une vision régionale des enjeux communautaire, nous nous sommes appuyés sur la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 de Rufray & Klesczewski (2008).

Cette méthodologie présente l'avantage de tenir compte des spécificités régionales des enjeux écologiques. Elle permet dans un premier temps d'apprécier le niveau d'importance régionale des habitats et espèces d'intérêt communautaire, puis dans un second temps de déterminer la responsabilité du site Natura 2000 quant à la conservation de ses habitats et espèces.

Deux critères sont établis à deux échelles spatiales différentes : (i) le premier critère évalue le niveau de responsabilité régionale et de la sensibilité de l'habitat et espèce, (ii) le second critère est la représentativité de l'habitat et/ou espèce sur le site Natura 2000. Le croisement de ces deux critères permet d'établir la responsabilité de conservation du site Natura 2000 envers ces habitats et espèces vis-à-vis de la région Corse.

## b. Précautions d'usage des données

L'ensemble des chiffres et estimations présentés ci-après sont à prendre avec prudence. Cette méthodologie utilisée sur le milieu terrestre et marin montre ces limites notamment pour le milieu marin, où de nombreuses inconnues existent, ne serait-ce que pour les surfaces régionales occupées par les habitats.

Les données présentées ci-dessous permettent ainsi de donner une tendance quant à la responsabilité du site Natura 2000; tout en sachant que pour chaque habitat et espèce identifiés d'intérêt communautaire, le site Natura 2000 se voit confier une responsabilité dans la conservation de ces derniers.

c. Évaluation du niveau d'importance régionale des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Cette évaluation permet d'identifier le niveau d'importance des différentes espèces d'intérêt communautaire au niveau de la Corse. Elle aboutit à une notation, établit en croisant le critère de responsabilité régionale d'un habitat avec son niveau de sensibilité.

TABLEAU : DEFINITION DE L'IMPORTANCE REGIONALE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (RUFRAY & KLESCZEWSKI, 2008).

		responsabilité régionale				
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)	
	faible (1)	2	3	4	5	
Niveau de Sensibilité	modéré (2)	3	4	5	6	
Miveau de Sensibilite	fort (3)	4	5	6	7	
	très fort (4)	5	6	7	8	

importance régionale très forte importance régionale forte importance régionale modérée importance régionale faible

#### POUR LES ESPECES:

### Responsabilité régionale

La méthode pour l'évaluation du niveau d'importance régionale des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (Rufray & Klesczewski, 2008) est décrite ci-dessous.

### Mollusques, Insectes, Poissons et Flore

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région	La région abrite plus de 50 %
	dans la conservation d'une	de l'aire de distribution dans
	espèce dans le monde	le monde ou plus de la moitié
		des effectifs connus dans le
		monde
3 : forte	Responsabilité de la région	La région abrite plus de 50 %
	dans la conservation d'une	de l'aire de distribution en
	espèce en France	France ou plus de 50% des
		effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité de la région	Responsabilité dans la
	dans la conservation d'un	conservation d'une espèce
	noyau de population isolé	dans la région
	(limite d'aire)	biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité	
	de la région dans la	
	conservation d'une espèce ou	
	d'un de des noyaux de	
	population isolés	

# Mammifères, Oiseaux, Reptiles Amphibiens

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce dans le monde	La région abrite plus de 10 % de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50

		% de l'aire française
3 : forte	Responsabilité de la région	La région abrite 25 à 50 % de
	dans la conservation d'une	l'aire de distribution en
	espèce en France	France ou de 25 à 50 % des
		effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité de la région	Responsabilité dans la
	dans la conservation d'un	conservation d'une espèce
	noyau de population isolé	dans la région
	(limite d'aire)	biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité	
	de la région dans la	
	conservation d'une espèce ou	
	d'un de des noyaux de	
	population isolés	

#### Niveau de sensibilité

La note d'un enjeu (sur 4) est basée sur 4 indices dans l'idéal des cas :

Pour obtenir la note, on fait la moyenne des indices pour lesquels on dispose des informations (ou on prend juste les indices que l'on trouve les plus pertinents pour un enjeu).

<u>Indice 1 = Aire de répartition</u> (4 = plus petite aire de répartition possible pour un groupe, <math>0 = plus grande aire de répartition pour le même groupe) --> note à placer entre <math>0 et 4.

#### Espèces

Pour les mollusques, les poissons, les insectes et la flore :

- 4 : Micro-aire (ex. : Chabot du Lez)
- 3: France
- 2 : Europe de l'Ouest
- 1 : Paléarctique
- 0: Monde

Pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens :

- 4: France
- 3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
- 2 : Paléarctique occidental,
- 1 : Paléarctique ou Monde.

#### <u>Indice 2 = Amplitude écologique</u>

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

#### **Espèces**

Pour toutes les espèces :

- 4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)
- 2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)

0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gammed'habitats pour se reproduire.

### <u>Indice 3 = niveau d'effectifs</u> (4 = très peu d'individus; 0 = nombreux d'individus)

### Espèces:

- 4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues (ex. : Chabot du Lez, Sterne hansel, Piegrièche à poitrine rose...)
- 3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex : Outarde canepetière, Gomphe de Graslin...)
- 2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Agrion de Mercure...)
- 1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Cordulie à corps fin, Alouette lulu...)
- 0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants

#### Indice 4 = dynamique des populations / localités (Ce dernier indice est multiplié par 2)

Pour la faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale. Pour les oiseaux, par exemple, les tendances sont extraites du livre rouge de la LPO/SEOF (1999).

Pour la flore et les habitats naturels, il s'agit de tendances connues depuis 1950.

#### Espèces:

- 4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.
- 3 : Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.
- 2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.
- 1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables.
- 0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.

#### De manière générale pour tous les indices :

- Lorsqu'un indice n'est pas connu pour une espèce, la note de l'indice est par défaut la valeur moyenne, à savoir 2. Ces indices sont donc amener à évoluer en fonction de la connaissance.
- La note moyenne des indices est calculée et est arrondie à l'unité supérieure quand la note est égale ou supérieur à x,5 (exemple : 2,5=3).

#### Au final:

La note régionale de l'espèce est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne des indices de sensibilité de l'espèce (voir exemple de tableaux ciaprès).

1. Évaluation de la responsabilité du site Natura 2000 dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'objectif de cette évaluation est de caractériser le niveau d'enjeu du site Natura 2000 (exceptionnel, très fort, fort, modéré, faible), quant à sa responsabilité de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Pour ce faire, il convient de croiser la représentativité de l'habitat avec la note régionale obtenue précédemment. L'enjeu de conservation de l'habitat à l'échelle du site Natura 2000 sera d'autant plus grand, grâce à une conjugaison d'une note régionale forte et d'une représentativité surfacique importante.

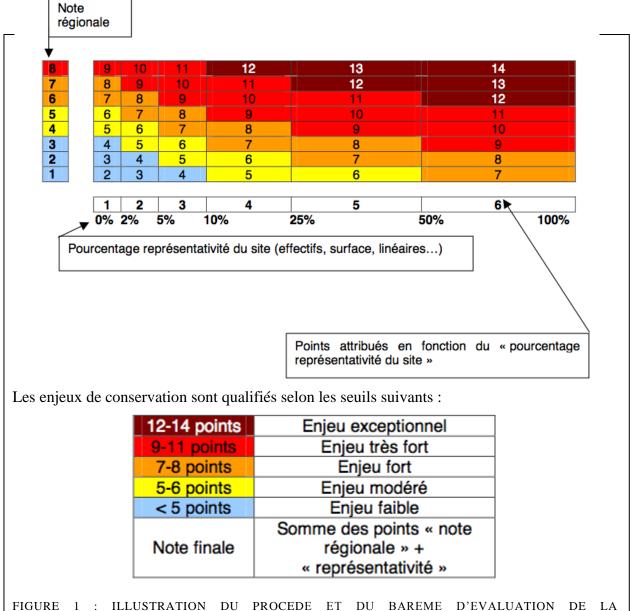


FIGURE 1 : ILLUSTRATION DU PROCEDE ET DU BAREME D'EVALUATION DE LA RESPONSABILITE D'UN SITE NATURA 2000, DEFINIS PAR LA METHODOLOGIE DE RUFRAY & KLESCZEWSKI (2008).

Afin d'avoir le même pour les habitats et espèces, nous utiliserons le tableau suivant. Nous avons regroupés les enjeux de conservation « très fort » et « exceptionnel ».

9-14 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu moyen
< 5 points	Enjeu faible
Note finale	Somme des points « note régionale » +
	« représentativité du site »

## ANNEXE 8

HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES TERRESTRES ET MARINES

# Les notes attribuées pour les différents critères décrits ci-dessus ont présentés dans le tableau suivant :

Nom d'espèce	Responsabilité régionale	Aire de répartition	Amplitude écologique	Niveau d'effectifs	Dynamique des populations / localités	Note régionale arrondie	Responsabilité du site	Enjeux de Conservation
Tortue caouanne	2	0	4	3	2	5	2	Fort
Grand dauphin	2	0	0	1	2	3	4	Fort
Arméria de Soleirol	4	4	4	4	1	8	6	Très fort
Porte-queue de Corse	4	4	2	4	2	8	1	Très fort
Grand capricorne	2	1	4	3	1	5	1	Moyen
Discoglosse sarde	2	3	0	2	2	4	2	Moyen
Cistude d'Europe	2	2	2	3	2	5	1	Moyen
Phyllodactyle d'Europe	2	3	0	3	2	5	2	Fort
Tortue d'Hermann	2	2	2	3	3	5	1	Moyen
Barbastelle d'Euope	1	2	2	1	2	3	1	Faible
Grand rhinolophe	1	2	0	2	2	3	3	Moyen
Minioptère de Schreibers	1	3	4	3	2	5	5	Très fort

Murin à oreilles Echancrées	2	2	0	2	1	4	1	Moyen
Murin de Capaccini	2	3	4	3	3	6	4	Très fort
Petit rhinolophe	2	2	0	2	1	4	1	Moyen
Rhinolophe euryale	1	3	4	3	3	5	5	Très fort
Balbuzard pêcheur	4	1	2	3	0	6	6	Très fort
Cormoran huppé de Méditerranée	4	3	4	3	1	7	3	Très fort
Goéland d'Audouin	4	3	2	3	1	7	4	Très fort
Puffin cendré	3	3	4	2	1	6	1	Fort
Puffin yelkouan	1	3	4	2	1	4	2	Moyen
Aigle royal	3	1	2	2	1	5	2	Fort
Aigrette garzette	2	1	2	1	0	3	1	Faible
Alouette lulu	1	1	2	1	1	3	2	Moyen
Autour des palombes	2	3	2	3	1	5	1	Moyen
Bondrée apivore	1	1	4	2	1	3	1	Faible
Circaète Jean-le- blanc	1	1	2	2	1	3	1	Faible
Crabier chevelu	1	1	4	2	0	3	1	Faible

Faucon d'Eléonore	1	3	4	2	0	3	1	Faible
Faucon pèlerin	2	1	4	2	0	4	5	Très fort
Fauvette pitchou	1	2	2	1	1	3	4	Fort
Fauvette sarde	4	3	2	2	1	6	4	Très fort
Gypaète barbu	2	1	4	3	1	5	1	Moyen
Engoulevent d'Europe	1	1	0	1	1	2	3	Moyen
Martin pêcheur d'Europe	1	1	2	2	2	3	1	Faible
Milan royal	2	2	0	2	2	4	1	Moyen
Pie-grièche écorcheur	1	2	2	1	2	3	1	Faible
Pipit rousseline	1	2	2	2	2	4	1	Faible

## Annexe 9

# FICHES DES ESPECES DES ANNEXES IV ET V DE LA DIRECTIVE « HABITAT » RECENSEES

# Patelle ferrugineuse

Patella ferruginea (Gmelin, 1791)

Mollusque gastéropode

Patellidae

Code N2000 1012



#### Etat de conservation

Méditerranée En danger

## Statut de protection

Convention de Berne	Annexe II
Convention Barcelone	Annexe II
Directive Habitats	Annexe IV
Liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain (Arrêté du 20 décembre 2004)	Article 3

## **Principales menaces**

- ★ Aménagement de la frange littorale
- **\*** Substances polluantes
- ♣ Prédateurs
- ♣ Prélèvement illégal

## Description de l'espèce

La patelle ferrugineuse est un mollusque gastéropode dont la coquille aplatie a une forme ovale vue de haut qui se distingue des autres espèces de patelles car elle présente de 30 à 50 côtes radiales très prononcées et amples formant un bord crénelé. Elle présente des stries d'accroissement très marquées. Elle peut mesurer plus de 85 mm de diamètre. La partie externe est jaune avec un aspect rouillé alors que la partie interne est blanche bleutée avec un bord marron. L'empreinte du pied est bien visible. Espèce endémique de la Méditerranée occidentale, elle est actuellement considérée comme l'invertébré marin le plus menacé d'extinction, dans tout le bassin.

## Répartition de l'espèce

#### Situation en Méditerranée

La découverte de coquilles datant du Paléolithique et du Néolithique suggère que l'espèce était répartie sur l'ensemble de la Méditerranée occidentale. Se raréfiant particulièrement dès le début du XXIème siècle, l'espèce est aujourd'hui devenue très rare et sa distribution s'est réduite à quelques localités restreintes de la Méditerranée occidentale : Maroc, Algérie, Tunisie, Italie, Espagne et France. Des tentatives de réintroduction ont été effectuées de Galéria à Port-Cros, avec de très fort taux de mortalité.

#### Situation en Corse

L'espèce est présente dans plusieurs microrégions : le cap Corse, la jetée du port de Bastia, les réserves de Scandola et de Bonifacio, à Campomoro-Senetosa, à Capo di Feno et dans le golfe d'Ajaccio. Des déplacements d'individus ont été réalisés entre la jetée du port de Tino Rossi (substrat artificiel) et le site de la Parata (substrat naturel). Les résultats de cette étude sont considérés comme satisfaisants.

#### Situation sur le site

Des suivis de *P. ferruginea* ont été réalisés dans la réserve de Scandola de 1993 à 2014. La comparaison de la répartition et de l'abondance de cette espèce entre les années 1990 et juillet 2009 montrent un très bon état de conservation de l'espèce, respectivement 591 et 813 individus sur le linéaire de la réserve intégrale. Les plus fortes concentrations se trouvent autour des îlots de Gargalu et Garganellu. Une diminution des effectifs et du recrutement, sûrement due à des causes naturelles, a été observée depuis 2012, bien que leur densité reste toujours plus importante que dans les années 90. Les comptages d'individus réalisés permettent aussi de constater un important turn-over de la population.

### Ecologie et principaux habitats

Espèce strictement inféodée à l'horizon supérieur de l'étage médiolittoral, son biotope se réduit à un liseré de largeur très inférieur à un mètre. Elle affectionne particulièrement les zones ensoleillées, battues et les milieux bien oxygénés, non pollués, montrant un hydrodynamisme élevé. L'espèce est très sensible à l'augmentation de la turbidité et à la diminution d'oxygène dans la colonne d'eau. Il s'agit de l'espèce de patelle la moins tolérante à la pollution. Ses principaux prédateurs sont les gastéropodes *Stramonita haemastoma*, les crabes *Pachygrapsus marmoratus*, ...

# Grande nacre

**Mollusques bivalves** 

Pinna nobilis (Linnaeus, 1758)

**Pinnidés** 

Code N2000 1028



#### Etat de conservation

Méditerranée Vulnérable

## Statut de protection

Convention Barcelone	Annexe II
Directive Habitats	Annexe IV
Liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain (Arrêté du 20 décembre 2004)	Article 1

# **Principales menaces**

- \* Ancrage
- \* Régression des herbiers marins
- \* Mauvaise qualité des masses d'eau
- \* Aménagement de la frange littorale
- \* Prélèvement illégal

## Description de l'espèce

Ce mollusque bivalve est le plus grand coquillage au monde avec le bénitier tropical, pouvant atteindre 1 m de hauteur. De forme triangulaire allongée, il vit enfoncé dans le sédiment sur un tiers de sa longueur. Son extrémité postérieure est arrondie. De couleur brune, l'extérieur est hérissé de petites épines disparaissant avec l'âge. L'intérieur des valves est lisse, brillant, nacré et de couleur brunâtre. Inclinée vers le courant, cette espèce fixe les particules organiques en suspension dans la colonne d'eau comme le plancton et les matières organiques. Effectuant des déplacements plus ou moins importants grâce aux filaments de byssus et au pied, elle est capable de se redresser et de se replanter. Hermaphrodite, la grande nacre se reproduit de juin à août. Son métabolisme est lent.

## Répartition de l'espèce

#### Situation en Méditerranée

Endémique de Méditerranée, cette espèce est présente dans tout le bassin à l'exception de la mer Noire.

#### Situation en Corse

L'espèce est présente sur l'ensemble des côtes de Corse. Des études ont été réalisées dans les réserves naturelles de Scandola et de Bonifacio, au sud de Bastia (l'Arinella) et dans le port de Solenzara.

#### Situation sur le site

Plusieurs individus ont été recensés principalement dans la réserve de Scandola, mais aussi dans le golfe de Porto, la baie de Girolata, la baie de Focolara et le golfe de Galéria. Aucune étude précise n'a été réalisée sur l'ensemble du site Natura 2000, mais cette espèce devrait être présente tout le long du site. Dans la réserve de Scandola, l'espèce se situe dans l'herbier à posidonie, mais également sur d'autres substrats (matte morte, sédiment grossier et cailloutis). En 1987, les densités étaient faibles (1-2 *Pinna*/100 m²), malgré des lieux de recrutement nombreux (fonds de baies) où les ancres les détruisaient. De nos jours, ces densités ont augmenté (5 à 14 *Pinna*/100 m²). Dans la réserve intégrale de Gargalu, la densité de *Pinna nobilis* est 10 fois plus importante, avec des juvéniles et des individus plus âgés, que dans les autres sites de la réserve, et 15 fois plus importante que celle du littoral continental des individus de plus de 70 cm sont présents dans l'herbier de la baie d'Elbu.

## Ecologie et principaux habitats

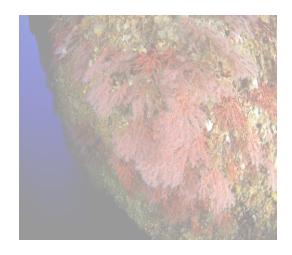
Présente de quelques mètres à une quarantaine de mètres de profondeur, elle vit sur des fonds sableux ou sablo-vaseux, dans les zones de forts courants. Généralement inféodée à l'herbier de posidonie, la grande nacre est également rencontrée au sein des praires de zostères ou de cymodocées. Les juvéniles se développent dans la partie superficielle, entre 4 et 10 m de profondeur, puis migrent jusqu'à environ -50 m. Cette espèce constitue un substrat idéal pour de nombreux organismes. Il est à noter que l'ancrage exerce une pression importante dans les sites fréquentés comme la baie d'Elbu.

# **Corail rouge**

# Corallium rubrum (Linnaeus, 1758)

Cnidaire Coralliidae

Code N2000 1001



## **Etat de conservation**

Méditerranée Inadéquat

# Statut de protection

Directive Habitats	Annexe V
Convention Berne	Annexe 3
Convention Barcelone	Annexe 3

# **Principales menaces**

- \* Surexploitation de la pêche
- \* développement des algues invasives
- \* Changement climatique

## Description de l'espèce

Le corail rouge est un des cnidaires anthozoaires le plus connus de tous les gorgonaires méditerranéens en raison de sa valeur économique et de sa large répartition en Méditerranée. Il forme des colonies arborescentes avec des rameaux rigides, souvent non disposés dans un plan et d'une couleur rouge très caractéristique (dans quelques cas très rares, rouge pâle ou blanc). La colonie de polype est soutenue par un axe squelettique central dur, ou polypier, constitué de carbonate de calcium et coloré en rouge vif. Les polypes, blancs transparents d'environ 5 mm sont formés de huit tentacules et participent à la fabrication de son squelette. Le corail rouge a une croissance très lente, environ 0,2 mm de diamètre et 1,2 mm de hauteur par année. Il peut atteindre 50 cm de hauteur et plus de 2 cm de diamètre. Cette espèce est emblématique de la Méditerranée du fait de son exploitation depuis l'antiquité.

## Répartition de l'espèce

#### Situation en Méditerranée

Le corail rouge est largement présent du sud au nord du bassin occidental de la Méditerranée et sur la côte orientale de l'Adriatique jusque dans le nord de la mer Ionienne. Son absence est confirmée en Méditerranée orientale, à l'exception de Chypre.

#### Situation en Corse

Il est présent sur presque tout le pourtour de la Corse. Son abondance est très variable d'un secteur à un autre.

#### Situation sur le site

Le corail rouge est présent le long du site : punta d'Orchinu, golfe de Chiuni, Capu Rossu, golfe de Porto, vers la réserve de Scandola, punta Ciuttone, Cavallo, la Revellata, .... Cette espèce fait l'objet d'un suivi scientifique dans la réserve de Scandola depuis 35 ans. Les taux de mortalité sont variables et sembleraient être reliés à des températures anormalement élevées en période estivale. De 2003 à 2014, environ 50% des colonies de la grotte à corail de la réserve ont été affectées par la nécrose. De très belles colonies peuvent être y observées, certaines dépassant 20 cm de hauteur.

# Ecologie et principaux habitats

Espèce sciaphile du substrat dur, on la trouve dans les plafonds des grottes et dans les crevasses des faibles profondeurs, sur des surfaces verticales et des pentes faibles quand la profondeur devient importante (135-165m) et le courant suffisamment fort. C'est un consommateur microphage zoophage prédateur (= carnivore) qui capture de petites proies planctoniques à l'aide des tentacules des polypes qui constituent un fin réseau qui filtre l'eau de mer et retient œufs, larves, crustacés copépodes et des particules organiques inertes.

La destruction d'une colonie est quasiment irréversible à l'échelle humaine.

# Molosse de Cestoni

Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)

Mammifères

Chiroptères

Code N2000 1333



### Etat de conservation

Méditerranée Défavorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexe IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

## Description de l'espèce

Cette chauve-souris aux babines évoquant les gros chiens, d'où elle tire son nom, a un poids variant de 21,5 à 38 g. Ses larges oreilles, rondes et arrondies, sont rabattues vers l'avant. Ce chiroptère au pelage gris taupe est la seule chauve-souris d'Europe dont la queue est libre. Son odeur musquée et ses cris aigus et puissants permettent de le localiser. Il peut vivre jusqu'à 13 ans. Le molosse de Cestoni s'accouple en automne et au printemps, et les femelles donnent naissance à un seul petit par an, entre fin juin et début juillet. Cet animal nocturne se nourrit principalement de papillons (noctuelles) et d'autres insectes.

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

Espèce présente dans toutes les îles méditerranéennes. Son extension est limitée au nord par les Alpes suisses, où des colonies fixes sont connues. C'est le seul représentant européen de la famille tropicale des Molossidae.

#### Situation en Corse

Cette espèce, courante en Corse, a été contactée jusqu'au cœur de l'île aux filets (1 300m) et en audible (2 000m). Elle fréquente les îlots et les falaises du littoral comme à Porto ou au large de Porto-Vecchio. 24 gîtes sont connus ainsi que deux colonies de reproduction et cinq pour l'hibernation. 34 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Ce sont essentiellement des fissures en falaises et des joints en bâtiments. Les effectifs cumulés sont de 300 individus en été et 30 en hiver.

#### Situation sur le site

Un individu a été contacté sur le gîte de la Faille Vigatoghju et trois individus sur la fissure de Porto. Une zone de chasse/transit sur le site du ruisseau Bussaghja, ainsi qu'une zone de reproduction sur le site du Fangu sont connues. Un inventaire acoustique réalisé en août 2013 a permis de contacter 123 individus sur les zones de chasse de l'Elbo et de la Crête Palazzu.

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction des gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- ♣ Déprise agricole

## **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce inapte à la léthargie profonde se cantonne à la région méditerranéenne où les hivers sont peu rigoureux. Elle se rencontre à certains cols de montagne où les courants aériens concentrent les insectes (col de Capronale), mais rarement en milieu forestier.

Sa morphologie particulière lui permet de rester accrochée aux parois lisses qu'elle affectionne comme les failles de rochers, les jointements de ponts ou les revers de volets. Elle se retrouve aux embouchures des estuaires du Fangu et du Porto où elle vient s'abreuver. Avec ses ailes effilées, c'est une espèce de haut vol qui chasse dans des espaces dégagés.

# Murin de Daubenton

Myotis daubentoni (Kuhl, 1817)

**Mammifères Chiroptères** 

Code EUR 1314



#### Etat de conservation

Méditerranée Favorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexe IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Opérations d'entretien des anciens ponts voûtés (emmurage et disparition de gîtes)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- \* Déprise agricole

## Description de l'espèce

Cette chauve-souris de taille moyenne a un poids compris entre 4,5 et 11,5 g. Le contour de ses yeux ainsi que son museau dégarnis sont de couleur rose. Ce chiroptère au pelage marron sur le dos et blanc sur le ventre est doté de grands pieds. Il est le cousin du murin de Capaccini et peut vivre jusqu'à 20 ans. Les femelles donnent naissance à un seul petit par an, dès la deuxième quinzaine de juin. Cet animal nocturne se nourrit de petits insectes aquatiques et parfois d'alevins.

## Répartition de l'espèce

Situation en Corse

Cette espèce, courante en Corse, a une aire de répartition chevauchant celle du murin de Capaccini. Elle a été contactée sur plus de 50 % des zones de chasse du Capaccini ainsi qu'en gîtes communs (non mélangés). Sa répartition altitudinale est limitée à 800 m car elle préfère les cours d'eau calmes. 55 gîtes sont connus ainsi que neuf colonies de reproduction et deux pour l'hibernation. 209 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Une colonie de 250 individus séjourne dans un pont enjambant le Golo de mai à septembre. Les effectifs cumulés sont de 1 200 individus en été.

#### Situation en Europe

Espèce, courante en Europe, présentant une large distribution de l'Atlantique au Pacifique mais ne franchissant pas la Méditerranée au sud. Elle est présente dans les îles méditerranéennes sauf les Baléares. En France, elle est contactée au-delà de 1 000 m. En Pologne, des rassemblements de 20 000 individus hibernent dans des cavités.

#### Situation sur le site

Sur le site, deux zones de chasse/transit sont connues (Fangu et ruisseau Bussaghja). La retenue A Vesia située sur la commune de Calenzana est une zone de reproduction. Un inventaire acoustique réalisé en août 2013 a permis d'enregistrer l'espèce à proximité de l'étang de Crovani.

# Ecologie et principaux habitats

Cette espèce inféodée aux milieux aquatiques a une tolérance par rapport à la qualité de l'eau qui lui assure de bonnes probabilités de maintien. Elle utilise des gîtes en anfractuosités tels que les parpaings, joints de voûte, murs en pierres sèches, coffrages et il est donc difficile de la détecter. Les individus mâles sont détectés en joint de pont d'avril à octobre. En milieux souterrains, elle est observée exceptionnellement en avril et en octobre. Elle constitue rarement des essaims en combles ou en parois et chasse au-dessus de l'eau.

# Murin du Maghreb

Myotis punicus (Felten, 1977)

Mammifères
Chiroptères

Code EUR 5005



#### Etat de conservation

Méditerranée Mauvais

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexe II
Directive Habitats	Annexe IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Quasi menacée (NT)
Liste Rouge Nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge Corse 2010	Vulnérable (VU)

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- \* Déprise agricole

## Description de l'espèce

Cette chauve-souris de grande taille a un poids compris entre 18,5 et 31,5 g. Elle est dotée d'un museau proéminent et d'oreilles allongées de grande taille. Ce chiroptère a un pelage ventral blanchâtre souvent orné d'un collier de suint (graisse exsudée) orangé dégageant une forte odeur caractéristique. Il peut vivre jusqu'à 20 ans mais la moyenne est de 5 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à un seul petit par an, dès le début du mois de juin et jusqu'à début juillet. Cet animal nocturne se nourrit de tipules, chenilles et sauterelles.

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

Espèce dont la répartition est strictement méditerranéenne et limitée aux îles de Corse, Sardaigne et Malte. Elle est connue uniquement en grottes. Un important regroupement est connu en Sardaigne durant l'hiver.

#### Situation en Corse

Cette espèce, peu courante, voit son aire de répartition limitée au nord par la Corse. C'est la seule région de France où elle peut être observée. 93 gîtes sont connus ainsi que cinq colonies de reproduction et huit pour l'hibernation. 46 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Une femelle dans la vallée du Niolu avait conduit à une importante colonie de reproduction dans la grotte perchée de la Lonca. Les effectifs cumulés sont de 3 000 individus en été et seulement 10 en hiver.

#### Situation sur le site

Sur le site, une zone de chasse/transit est connue (Porto Monaghi). 33 individus sont répartis sur les gîtes de la faille Tuselli, la grotte des martinets, la faille Erbaghju sud, la faille Cacherraghja-Arone, la grotte Torracia et la grotte Molendinu. Le gîte de Porto Monaghi qui abritait un individu a été détruit.

## **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce occupe les grottes, hangars et bâtis. Les mâles, tout particulièrement, affectionnent les jointements en hourdis. La température des gîtes souterrains se situe entre 14° et 20°C, et ils sont occupés dès mi-avril. En milieu souterrain, le murin du Maghreb partage ses gîtes et forme des essaims communs avec le minioptère de Schreibers, le murin de Capaccini, le rhinolophe euryale et d'autres chiroptères.

Ses zones de chasses sont constituées de pâtures, prairies es 3 andes. Son vol puissant et rapide lui permet d'exploiter de vastes territoires de chasse.

# Noctule de Leisler

Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)

Mammifères Chiroptères

Code EUR 1331



#### Etat de conservation

Méditerranée Favorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexes IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Quasi menacée (NT)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- \* Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- ♣ Déprise agricole

## Description de l'espèce

Cette chauve-souris de taille moyenne a un poids compris entre 6,2 et 22 g. Elle est dotée d'un museau compact et d'oreilles plus étroites que celles des autres noctules. Ce chiroptère a un pelage long et soyeux de couleur rousse. Il peut vivre jusqu'à 12 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à un seul petit par an. La mise bas est précoce puisque les jeunes volent dès le début du mois de juillet. Cet animal nocturne se nourrit de papillons et autres insectes.

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

Espèce répartie de l'Irlande jusqu'à l'Himalaya. En Méditerranée, elle reste à confirmer aux Baléares. En France, elle est considérée comme une espèce sylvestre, bien que parfois anthropophile. C'est une espèce migratrice avec des déplacements atteignant 1 500 km pour les femelles qui mettraient bas dans le nord de l'Europe au début de l'été puis redescendraient dans le sud pour l'hibernation.

#### Situation en Corse

Cette espèce, assez courante, est bien répartie sur l'ensemble de l'île y compris en altitude, du littoral jusqu'à 1 600m (voire 1 980m à Bocca Stranciacone dans la haute vallée d'Ascu). 10 arbres-gîtes (trou de pic, fente) recensés en forêt de Valdu Niellu, de Palneca et de Rospa Sorba abritent une centaine d'individus adultes en période de reproduction dans des pins laricio, châtaigniers et bouleaux. Trois colonies de reproduction et une pour l'hibernation sont connues. 169 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Elle a été découverte pour la première fois en gîte suite à l'abattage d'une branche de hêtre par un forestier dans la forêt de Vizzavona. Les effectifs cumulés sont de 400 individus.

#### Situation sur le site

Sur le site, une zone de chasse/transit (Fangu) et une zone de reproduction (ruisseau Bussaghja) sont connues. Un inventaire acoustique réalisé en août 2013 a permis de l'enregistrer sur l'arrière-plage de l'Elbo.

## **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce se rencontre dans les massifs forestiers et parfois dans les bâtiments. Ses sorties de gîte le soleil à peine couché montrent qu'elle a une tolérance à la clarté. Elle utilise des gîtes arboricoles, tels que des anciens trous de pic, des cavités...

Elle évolue au-dessus et autour des grands arbres et chasse en groupe jusqu'à plus de 100 m de hauteur.

# Oreillard gris

Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)

**Mammifères** 

Chiroptères

Code EUR 1329



#### Etat de conservation

Méditerranée Défavorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexes IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- \* Déprise agricole

## Description de l'espèce

Cette chauve-souris de taille moyenne a un poids compris entre 5,6 et 13 g. Ce chiroptère, au pelage dorsal gris à gris-brunâtre et plus clair sur le ventre, peut vivre jusqu'à 15 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à un seul petit par an, à partir de mi-juin. Cet animal nocturne et sédentaire se nourrit principalement de papillons et autres insectes.

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

Cette espèce est présente du Portugal jusqu'en Mongolie, et de la Pologne jusqu'en Afrique du Nord. Elle est également recensée dans toutes les îles méditerranéennes. L'affectation des spécimens corses à l'espèce *austriacus*, la plus méridionale, reste à confirmer.

#### Situation en Corse

Cette espèce, peu courante et très discrète, est rencontrée du littoral à la montagne (1 800m). Les rares observations en gîte sont le fait d'animaux solitaires et de passage en joints de voûte et en cavités, hors période estivale. Espèce non anthropophile, elle a été contactée jusqu'à 2 150 m d'altitude au col des Maures ou au col Perdu, et également dans les grottes marines à Scandola. 80 gîtes sont recensés, quatre colonies de reproduction et 12 pour l'hibernation sont connues. 113 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Les effectifs cumulés sont de 200 individus.

#### Situation sur le site

Sur le site, des observations répétées en juillet 2001 de petits groupes dans 5 cavités sur un tronçon d'environ 15 km de côte ont été réalisées. Présence d'un individu sur le gîte de la grotte R (Galéria), trois individus à la faille de Solana et un individu à la grotte Calcifiée. Son gîte de Porto Monaghi a été détruit. Quatre zones de chasse/transit (Fangu, Cargèse) et deux zones de reproduction (Elbo, Plage de Tuara) sont connues. Les inventaires de 2013 par capture aux filets et acoustique ont permis d'enregistrer la présence de l'espèce dans plusieurs sites (delta du Fangu, retenue A Vesia et Elbo).

# **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce se rencontre du littoral à la montagne (1 800m), dans les grottes marines et les massifs forestiers d'altitude. Les gîtes qu'elle utilise sont des joints de voûte, cavités dans un arbre, fissures en falaise, cavités souterraines... Elle hiberne dans des bâtiments, des mines et des grottes.

Ses ultrasons n'ont pas une portée importante et elle privilégie l'écoute des proies qui se déplacent. Elle se nourrit dans une grande variété d'habitats ouverts et semi-ouverts.

# Pipistrelle commune

Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)

Mammifères Chiroptères

Code EUR 1309



## Description de l'espèce

La plus petite chauve-souris européenne a un poids compris entre 3,0 et 9,5 g. Ce chiroptère aux oreilles, museau et ailes noirs, et au pelage brun peut vivre jusqu'à 17 ans. L'accouplement a lieu entre fin août et fin septembre et les femelles donnent naissance à un seul petit par an, à la fin du mois de juin. Cet animal nocturne et grégaire (aimant vivre en groupe) se nourrit de petits papillons, de mouches et de moustiques. C'est aussi l'espèce de chauve-souris la plus commune.

#### Etat de conservation

Méditerranée Défavorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe III
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexes IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

Espèce présente dans toute l'Europe jusqu'en Afrique du Nord et de l'Ouest. Deux espèces, morphologiquement très proches mais différentiables par leurs émissions ultrasonores et au niveau biochimique, étaient jusqu'à présent confondues.

#### Situation en Corse

Cette espèce, très courante en Corse, est rencontrée depuis les étangs littoraux jusqu'aux lacs et cols de montagne (col des Maures à 2 150m). Plusieurs dizaines d'individus, solitaires, en léthargie pendant l'hiver, dans les joints d'aqueducs dans la vallée du Tavignano ont été contactés. 125 gîtes sont recensés et, 22 colonies de reproduction et trois pour l'hibernation sont connues. 381 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Les effectifs cumulés sont de 3 000 individus.

#### Situation sur le site

Sur le site, une zone de chasse/transit (plage Focolara) et 11 zones de reproduction (Elbo, étang de Crovani, Fangu...) sont connues. Les inventaires de 2013 par capture aux filets et acoustique ont permis d'enregistrer la présence de l'espèce dans plusieurs sites (delta du Fangu, retenue A Vesia, plage de Tuara, Elbo...).

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction des gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- \* Déprise agricole

### **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce anthropophile se rencontre dans tous les espaces exigus, en quantité variable de quelques individus à plusieurs centaines d'individus. Les gîtes qu'elle utilise sont des joints de pont, des fissures dans les murs en pierres, derrière des volets, des décollements de crépi...

Les colonies de parturitions se font remarquer par leurs cris et par les guanos dont elles se délestent avant de pénétrer dans le gîte. Elle se nourrit dans une grande variété d'habitats, y compris les forêts claires et des zones boisées, zones arbustives, les terres agricoles les jardins ruraux et les zones urbaines.

# Pipistrelle de Kuhl

Pipistrellus kuhli (Kuhl, 1817)

Mammifères
Chiroptères

Code EUR 6113



Etat de conservation

Méditerranée Défavorable

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes II et IV
Directive Habitats	Annexes IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- ♣ Déprise agricole

## Description de l'espèce

Cette petite chauve-souris a un poids compris entre 4 et 9 g. Elle se distingue de la pipistrelle commune par sa taille légèrement plus grosse et par un liseré blanc sur le bord de l'aile. Ce chiroptère au pelage brunroux sur le dos et brun-jaunâtre à gris-brun sur le ventre peut vivre de 4 à 17 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à un ou deux petits par an, entre mi-juin et début juillet. Cet animal nocturne se nourrit de petits papillons, de mouches et autres petits insectes.

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

L'espèce se rencontre principalement dans le sud de l'Europe. Elle a atteint récemment les parties les plus au sud de l'Allemagne et l'Autriche. Elle est considérée comme disparue ou rare dans le nord des pays Balkaniques, absente de Roumanie et limitée au sud en Bulgarie. Elle est présente sur toutes les îles méditerranéennes, en Afrique du Nord et de l'Ouest.

En France, elle remonte jusqu'en Normandie, plus abondante que la pipistrelle commune dans le sud de la France.

#### Situation en Corse

Cette espèce, peu courante en Corse, a été détectée aux ultra-sons jusqu'à 1 600 m. Elle a également été capturée à 1 400 m à Asco et à 1 200 m en forêt de Rospa Sorba. 11 gîtes sont recensés et, 3 colonies de reproduction sont connues (aucune colonie pour l'hibernation). 83 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Les effectifs cumulés sont d'environ 100 individus.

#### Situation sur le site

Sur le site, trois zones de chasse/transit (retenue A Vesia, étang de Crovani et Porto Monaghi) et 1 zone de reproduction (Fangu) sont connues. Les inventaires de 2013 par capture aux filets et acoustique ont permis d'enregistrer la présence de l'espèce dans plusieurs sites (delta du Fangu, retenue A Vesia, Elbo...).

## **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce partage parfois ses gîtes avec la pipistrelle commune. Les gîtes qu'elle utilise en hiver comprennent des crevasses rocheuses et des caves. Les colonies de maternité d'été sont situées dans des crevasses dans les bâtiments.

Elle se nourrit dans une grande variété d'habitats, y compris les zones agricoles et urbaines.

# Sérotine commune

Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

Mammifères Chiroptères

Code EUR 6098



## Description de l'espèce

Cette grosse chauve-souris aux longues oreilles noires a un poids compris entre 15,7 et 32,5 g. Ce chiroptère à la mâchoire puissante et au museau noir, large et robuste a un pelage dorsal s'étendant du brun foncé au brun doré et peut vivre jusqu'à 19 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à un seul petit par an, vers mi-juillet. Cet animal nocturne et sédentaire se nourrit de papillons et de mouches, mais reste opportuniste.

#### Etat de conservation

Méditerranée Défavorable

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe, dans le nord jusqu'au centre de la Grande-Bretagne, l'extrême sud de la Suède et les pays Baltes. Elle est absente d'Irlande et peut-être aussi de Sardaigne.

## Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexe II
Directive Habitats	Annexe IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

#### Situation en Corse

Cette espèce, assez courante en Corse, a été contactée sur toute l'île de la mer jusqu'à 1 500m d'altitude. Elle se rencontre en milieux anthropiques très divers (comble, coffre de volets roulants, toiture) mais n'a jamais été notée en grotte, ni vue en hiver. 24 gîtes sont recensés (tous dans un bâti) et, 4 colonies de reproduction et aucune pour l'hibernation sont connues. 145 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Les effectifs cumulés sont de 600 individus. La plus importante colonie connue accueille 250 individus dans une église du Venacais de mai à septembre.

#### Situation sur le site

Sur le site, deux zones de reproduction (Fangu et Gué Pietra Tonda) sont connues. Les inventaires acoustiques de 2013 ont permis d'enregistrer la présence de l'espèce dans plusieurs sites, notamment ceux de l'arrière plage Elbo et de la retenue artificielle A Vesia.

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- \* Déprise agricole

## Ecologie et principaux habitats

Cette espèce est assez souple dans le choix de ses gîtes et a été contactée des étangs littoraux jusqu'à plus de 2 000m en chasse et 1 000m en gîte. En hiver, les individus se perchent seuls ou en petits nombres dans les bâtiments et les crevasses des rochers, ou souvent dans des habitats souterrains. Les gîtes d'hiver sont généralement dans des sites assez froids et secs. Les colonies d'été s'installent dans des bâtiments et parfois des trous d'arbres ou des fissures de roches.

Elle se nourrit dans une grande variété d'habitats tels que les parcs, les hautes haies, les jardins et les régions boisées.

# Vespère de Savi

Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)

Mammifères
Chiroptères

Code EUR 5365



## Description de l'espèce

Cette petite chauve-souris aux oreilles courtes, arrondies et noires a un poids compris entre 3,6 et 12,5 g. Ce chiroptère au long pelage doré sur la face dorsale et gris-blanc sur la face ventrale avec une peau bien noire peut vivre jusqu'à 17 ans. L'accouplement a lieu en automne et les femelles donnent naissance à deux petits par an, entre début juin et fin juillet. Cet animal nocturne se nourrit de mites, pucerons et autres insectes.

#### **Etat de conservation**

Méditerranée Favorable

## Répartition de l'espèce

Situation en Europe

L'espèce est présente sur toutes les îles méditerranéennes et en Afrique du Nord. En France, elle remonte jusqu'aux Alpes méridionales.

# Statut de protection

Convention Berne	Annexe II
Convention Bonn	Annexes I et II
Directive Habitats	Annexes IV
Arrêté ministériel du 17 avril 1981	Article 2
Liste Rouge Mondiale	Préoccupation mineure (LC)
Liste Rouge Nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge Corse 2010	Préoccupation mineure (LC)

#### Situation en Corse

Cette espèce, courante en Corse, est présente du littoral jusqu'à 1 600m d'altitude. Sa capacité à se faufiler dans les fissures de rocher lui donne un choix illimité dans les nombreux milieux rupestres de la Corse. 15 gîtes sont recensés et 5 colonies de reproduction et une seule pour l'hibernation sont connues. 263 terrains de chasse sont également dénombrés sur toute l'île. Les effectifs cumulés sont de 140 individus.

#### Situation sur le site

Sur le site, six zones de reproduction (Fangu, Scandola, Elbo...) et deux zones de chasse avérées (Moulin de Cavalaghju et Gué Pietra Tonda) sont connues. Les inventaires par capture aux filets et acoustiques de 2013 ont permis d'enregistrer la présence de l'espèce dans plusieurs sites, notamment ceux de l'arrière plage Elbo, de la retenue artificielle A Vesia et du delta du Fangu.

# Principales menaces sur l'espèce

- ♣ Destruction de gîtes (abandon du bâti, fermeture des mines)
- ♣ Modification des paysages (incendies, pollution des cours d'eau)
- ♣ Destructions volontaires (tir au fusil, enfumage des colonies)
- ♣ Déprise agricole

## **Ecologie et principaux habitats**

Cette espèce, qui est la plus courante en montagne, est une spécialiste de la simulation de la mort subite. Elle se fige quand on la prend au creux de la main. Elle est prédatée par le faucon pèlerin et son vol rapide lui permet d'attraper ses proies en vol. Les gîtes qu'elle utilise sont des crevasses rocheuses, des fissures en falaises inaccessibles, parfois des fissures dans les bâtiments. Elle se nourrit sur les forêts claires, les pâturages et les zones humides, et souvent aux feux dans les zones rurales et les villes.

Plus de 1 500 individus capturés mettent en évidence une ségrégation sexuelle selon l'altitude, les femelles étant majoritaires aux basses altitudes et le ratio s'inversant à partir de 1 000 m.